



# CONDUITE EN SECURITE DES TONDEUSES AUTOPORTEES

**Référence :** MANU372TA

**Objectifs :**

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Appliquer les règles de sécurité théoriques et pratiques lors de la conduite d'une tondeuse autoportée

**Public :**

Salarié de l'entreprise occupant le poste de :

- agent d'entretien des espaces verts
- agent d'entretien de la voirie communale
- jardinier-paysagiste

**Pré-requis :**

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Etre médicalement apte

**Durée :**

- **Débutants :** 3 jours soit 21 heures de formation
- **Expérimentés :** 2 jours soit 14 heures de formation

**Nombre de participants**

- 6 participants maximum

**Programme :**

**1 - THEORIE SECURITE**

**1.1 Utiliser une tondeuse autoportée**

- La réglementation
- Les responsabilités du conducteur
- La connaissance du matériel
- Les manœuvres interdites, les recommandations
- Les risques : projections, renversement, coupures (mains / pieds), incendie, heurt, brûlure, bruit, vibrations

**1.2 Avant le travail**

- Effectuer une reconnaissance du terrain à tondre
- Installer une signalisation temporaire de chantier
- Choisir une machine appropriée
- Vérifier l'état du matériel : lames/cylindres de coupe, dispositifs de sécurité, siège, pneus, fuites, niveaux, feux...
- Préparer le matériel : hauteur de coupe, plein de carburant...
- S'équiper des EPI : Equipements de Sécurité Individuelle
- Contrôler le fonctionnement des organes de commande

**1.3 Pendant le travail**

- Se déplacer dans l'enceinte des ateliers
- Assurer un périmètre de sécurité et veiller aux obstacles
- Se déplacer dans le sens de la pente : pente maximale à ne pas dépasser
- Utilisation de la machine : débouillage, retrait du panier, changement de lame, utilisation du déflecteur...

**1.4 Après le travail :**

- Ranger la tondeuse dans un endroit approprié
- Entretenir régulièrement la machine

**2 – MISES EN PRATIQUE**

- Assurer un périmètre de sécurité
- Prise en main et contrôle de l'engin
- Essais sur circuits matérialisés
- Evolution sur site réel

(Suite ci-après)



# AUTORISATION DE CONDUITE : TONDEUSES AUTOPORTEES

Référence : MANU372TA

## Conditions :

Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés : chaussures de sécurité, casque antibruit ou bouchons d'oreilles, gants résistants aux coupures et perforation, vêtements de travail ajustés et longs, vêtements de signalisation...

Suite du programme :

## 3 – CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Contrôle théorique
- Contrôle pratique
- Délivrance d'une autorisation de conduite validée par l'employeur (si validation théorique et pratique)

### Moyens et méthodes pédagogiques :

*Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.*

### Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

*L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.*

***L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par l'intermédiaire d'un contrôle théorique et pratique.***

***Délivrance d'une attestation de formation et d'une Autorisation de Conduite validée par l'employeur***